

Délibération du Conseil municipal

Séance du 31 janvier 2023

Le trente-et-un janvier deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à BOYER Emilie
BOUSSICAULT Gérald	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent(s) excusés

Absent(s)

DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaire de séance

CORBILLON Christine, LHUISSIER Thierry
--

Convocation adressée le 25 janvier 2023, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE3101-14 | Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 – Travaux de rénovation du groupe scolaire Raymond Renard

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2334-42 relatif à la Dotation de l'État de soutien à l'investissement local (DSIL),

Vu l'article 159 de la loi de finances 2016 créant la Dotation de l'État de soutien à l'investissement local (DSIL),

Vu la circulaire préfectorale en date du 15 novembre 2022 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2023,

Considérant que ces travaux de rénovation du groupe scolaire Raymond Renard sont programmés au titre de l'exercice 2023,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) pour 2023,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 24 janvier 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération « travaux de rénovation du groupe scolaire Raymond Renard » et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Travaux de rénovation du groupe scolaire Raymond Renard	192 980 € HT
Maîtrise d'œuvre	15 000 € HT
Contrôle divers	2 540 € HT
SPS	1 400 € HT
Total	211 920 € HT

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2023 au taux de 80 % pour les travaux susmentionnés,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


